Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-200072452-20251215-CC_2025_262-DE

Délibération n° 2025.262

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 15 décembre 2025 à 20 h

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Quinze Décembre Deux Mil Vingt-Cinq** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de M. Patrick MANCEAU, Président.

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice :	58
Présents :	41
Pouvoirs :	6
Votants :	47

Date de la convocation : 9 décembre 2025

Date d'Affichage : 16 décembre 2025

Vote :

Pour :	47
Contre :	0
Abstentions :	0

Étaient présents : Patrick MANCEAU – *Président*
Michel BALLUAIS – Marie-Claire BOUCHER – Joseph ERARD – Alain FORET – Marie-Laure NOËL – Cécile PARLOT – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – Jean-Claude RAULT – *Vice-présidents délégués*

Daniel BALLUAIS – Éric BESSON – Isabelle BIARD – Joseph BOIVENT – Serge BOUDET – Gilbert BOUFFORT – Roland BOUVET – Roger BUFFET – Maria CARRE – Denis CHOPIN – Hubert COUASNON – Noël DEMAZEL – Christophe DEROYER – Patricia DESANNAUX – Virginie D'ORSANNE – Franck ESNAULT – Christian GALLE – Monique GALODE – Vanessa GAUTIER – Hervé GUILLARD – Christophe HARDY – Karine HUART – Stéphane IDLAS – David LEBOUVIER – Alice LEBRET – Arnaud LECHEVALIER – Diana LEFEUVRE – Antoine MADEC – Jean-Pierre OGER – Monique POMMEREUL – Annick ROCHELLE – *Conseillers*

Jean-Christian BOURCIER a donné pouvoir à Christophe HARDY
Bernard DELAUNAY a donné pouvoir à Karine HUART
Michelle GARAVAGLIA a donné pouvoir à Cécile PARLOT
Marylène LE BERRIGAUD a donné pouvoir à Anne PERRIN
Patricia RAULT a donné pouvoir à Alice LEBRET
Louis FEUVRIER a donné pouvoir à Éric BESSON

Laurence CHEREL est représentée par Gilbert BOUFFORT, son suppléant.

Étaient excusés :
Bernard DELAUNAY – Louis FEUVRIER – *Vice-présidents délégués*
Jean-Christian BOURCIER – Laurence CHEREL – Isabelle COLLET – Christelle CORNEE – Anthony FRANDEBOEUF – Michelle GARAVAGLIA – Evelyne GAUTIER-LE-BAIL – Elsa LAFAYE – Marylène LE BERRIGAUD – Laurent LEGENDRE – Mathieu MILESI – Jean-Claude NOEL – André PHILIPOT – Olivier POSTE – Patricia RAULT – Pierre THOMAS – *Conseillers*

Secrétaire de séance : Maria CARRÉ est désignée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-200072452-20251215-CC_2025_262-DE

Fougères Agglomération **2025.262**

2025.262 - Marchés Publics - Avenant n°1 au marché de travaux des aménagements bocagers 2022-2026

L'accord-cadre à bons de commande concerne les travaux d'aménagements bocagers sur la période 2022-2026.

Le lot n°3 « Travaux de plantation et d'entretien » a été attribué par délibération du Conseil d'Agglomération en date du 11 juillet 2022 à l'entreprise DERVENN (35 830 BETTON).

L'accord-cadre prévoit un montant maximum de commandes de 230 000,00 € HT pour la durée totale du marché.

Au vu des travaux de plantation programmés durant l'hiver 2025/2026, le montant maximum des bons de commande prévu par l'accord-cadre va être atteint. Il est proposé d'adopter un avenant n°1 ayant pour objet de relever ce montant.

En application de l'article R. 2194-8 du code de la commande publique, les avenants aux marchés de travaux ne peuvent dépasser 15 % du montant initial du marché. Il est donc proposé de porter le montant maximum de l'accord-cadre à 264 500,00 € HT.

- ➢ Montant de l'avenant : **34 500,00 € HT, soit + 15 %**
- ➢ Nouveau montant maximum de l'accord-cadre : **264 500,00 € HT**

Vu l'avis favorable de la Commission commande publique en date du 10 novembre 2025,

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la passation d'un avenant n°1 au marché de travaux d'aménagements bocagers 2022-2026, conclu avec l'entreprise DERVENN (35 830 BETTON) conformément aux modalités décrites ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant n°1 et tout document afférent.

Fait et délibéré en séance le 15/12/2025
Pour expédition conforme,
Le Président,
Patrick MANCEAU